

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absente non excusée : LE FUR Françoise.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ROYANT Helen, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel.

Procurat ion(s) : ROYANT Helen à POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle à LE COROLLER Marie-Ange, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE GOFF Jeannine à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane.

Date de convocation : 03/12/2024  
Convocation affichée le : 09/12/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 20  
Procurat ion (s) : 6

PV affiché le

01/04/2025

PV mis en ligne le

01/04/2025

**Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

### SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		

LE GOFF	Dominique	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
COUGARD	Christelle	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

## ORDRE DU JOUR

1. Annexe Maison de Santé - Demande de subventions DSIL et DETR – Révision du plan de financement
2. Création d'un terrain de football synthétique – Espace sportif de Nouëc – Demande de subventions
3. Etude pour le rétablissement de la continuité écologique du ruisseau Moulin Madame et pour l'aménagement paysager du site de Pont Ar Lenn – Demande de subventions
4. Solidarité avec la population de Mayotte
5. Décision modificative n°5 budget principal

### 1- ANNEXE MAISON DE SANTÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL ET DETR – RÉVISION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 15 décembre 2023 et 26 janvier 2024, qui définissent le plan de financement du projet de création de l'annexe à la Maison de Santé.

Il présente les évolutions de ce projet.

#### Objectifs et contours du projet

1. Création d'une offre de locaux adaptés
  - o Proximité immédiate de la Maison de Santé existante,
  - o Réhabilitation d'un bâtiment vacant avec une amélioration énergétique significative, en cohérence avec la politique de redynamisation du centre-ville.



## Département du MORBIHAN

### 2. Renforcement de l'offre de soins autour de trois priorités

- Santé mentale : installation du Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA) aux étages 1 et 2 + l'Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF) ce qui répond aux objectifs de promotion et d'amélioration de la prise en charge de la Santé Mentale du Contrat Local de Santé,
- Offre de locaux en rez-de-chaussée dédiés à deux ou trois professionnels de santé (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes ...) en plus de l'installation confirmée d'une orthophoniste libérale.

### Etat d'avancement du projet

- Le projet architectural est au stade PRO (conception détaillée du bâtiment),
- Le permis de construire est en cours d'instruction (secteur soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France),
- Livraison du bâtiment rénové prévue au premier semestre 2026.

### Financements des travaux de réhabilitation de l'annexe de la maison de santé :

Le projet a déjà reçu, en cette fin d'année le soutien de l'Etat au travers du Fonds Vert et celui du Département avec le PST (Programme de Solidarité Territoriale).

Madame la sous-préfète a par ailleurs invité la commune de Gourin à déposer une nouvelle demande de DETR en 2025.

Le projet de création d'annexe de la maison de santé étant structurant à l'échelle de Roi Morvan communauté et du Pays de COB, la commune sollicitera également la DSIL.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Dépenses	Montant HT		
Maîtrise d'œuvre	122 954 €		
Travaux (estimation APD)	945 800 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>1 068 754 €</b>		
Recettes	Montant HT		%
État – DETR	211 500 €		19,79 %
État – DETR (majoration matériaux biosourcés)	21 150 €		1,98 %
État – DSIL (rénovation énergétique du bâtiment)	147 353 €		13,79 %
Département – PST (subvention accordée)	187 500 €		17,54 %
Fonds vert (subvention accordée)	287 500 €		26,90 %
Autofinancement	213 751 €		20,00 %
<b>Total recettes</b>	<b>1 068 754 €</b>		

Morgane ULLIAC " j'ai quelques questions, je voulais revenir sur le plan de financement, sur les montants qui sont en nette augmentation par rapport aux conseil précédents ? Est-ce que c'est vous qui avez fait ce choix ? c'est en fonction des éléments rapportés ?".



## Département du MORBIHAN

Hervé LE FLOC'H " on est sur un chiffre qui a augmenté en janvier 2024. Avec le travail de l'architecte, on affine au fur et à mesure qu'on s'approche du lancement de la procédure de consultation des entreprises. Le projet architectural est au stade conception détaillée du bâtiment. Le permis de construire est en cours d'instruction. C'est un secteur soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. La livraison est prévue au premier semestre 2026".

Morgane ULLIAC " l'auto financement reste à 20 % et pour autant il augmente. Pourquoi l'achat immobilier ne rentre-t-il pas dans le tableau de financement ?".

Hervé LE FLOC'H " ce n'est pas une dépense subventionnable au titre de la DETR".

Catherine HENRY "pour votre information, Angélique QUEMENER, orthophoniste conventionnée, a démarré son activité le lundi 6 janvier dernier. En attendant son installation dans l'annexe de la Maison de Santé, nous lui avons proposé d'occuper un local au rez-de-chaussée de l'Espace Docteur Paul Lohéac".

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

**APPROUVE** le projet de création de l'annexe à la Maison de Santé,

**VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** la sollicitation de tout autre organisme public ou privé pour obtenir des aides et des subventions complémentaires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE GOFF	Dominique	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
COUGARD	Christelle	X		
GOUJARD	Laurine	X		



## Département du MORBIHAN

LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUËDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

## 2- CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE – ESPACE SPORTIF DE NOUËC – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-ville de Gourin, plusieurs actions à mener sur une période de 10 à 15 ans ont été identifiées. Ces actions, souvent interconnectées, concernent l'aménagement urbain.

Pour le secteur actuel du cinéma, le projet prévoit un ensemble dédié à la culture et aux loisirs de plein air :

- la création d'un cinéma comprenant deux salles,
- l'aménagement d'une plaine de loisirs à l'emplacement actuel du terrain de football.

En conséquence, pour compenser la suppression du terrain de football, il est proposé de construire un nouveau terrain synthétique sur l'espace sportif de Nouëc.

### Projet global de l'espace sportif de Nouëc

Ce projet comprend trois aménagements :

1. la création d'un terrain de football synthétique (objet de la présente délibération), estimée à 1 086 257 € HT,
2. la création de nouveaux vestiaires (154 m<sup>2</sup>) estimée à 465 000 € HT,
3. la rénovation de la toiture de la salle polyvalente (estimée à 365 000 € HT), suivie de l'installation de panneaux solaires.

### Enjeux de la création du terrain synthétique

- maintenir le même nombre de terrains de football à Gourin,
- permettre l'organisation de matchs officiels jusqu'au niveau régional 2 masculin, sous réserve de la conformité des vestiaires et des accès,
- offrir un terrain praticable par tous les temps, renforçant sa solidité et sa résistance.

### Travaux prévus pour le terrain synthétique

- travaux préparatoires : retrait des haies, terrassement, VRD (voirie et réseaux), et drainage,



## Département du MORBIHAN

- pose du sol synthétique et des équipements sportifs,
- installation de clôtures et portails.

### Maintenance et entretien du terrain

- maintenance régulière : toutes les 35 heures d'usage ou toutes les 2 semaines, nécessitant un brossage avec un équipement adapté (brossage avec un attelage spécial monté sur tracteur ou quad léger),
- entretien annuel : décompactage et regarnissage réalisé par une machine spécialisée (souvent externalisé),
- reprise des couches supérieures : à prévoir tous les 15 ans.

### Plan de financement pour la création du terrain de football synthétique :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	23 751 €	État – DETR (Domaine santé sanitaire et social, mesure 1 - 2 équipements sportifs)	54 000 €
Études géotechniques	8 506 €	État – Agence Nationale du Sport (Appel à projet 5000 équipements sportifs, Axe 3)	80 000 €
Éclairage	125 000 €	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	35 000 €
Travaux	929 000 €	Éclairage – Morbihan Énergies	21 000 €
		Commune (autofinancement minimal)	<b>896 257 €</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>1 086 257 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 086 257 €</b>

Styren PICARDA “ J’ai quelques remarques. On a eu une commission Sports en fin d’année et c’était intéressant. Est-ce qu’on peut espérer avoir d’autres moments de concertation ? C’est un projet important pour la commune et on déplore de n’être pas assez associés et ça fait 2 ans qu’on a acheté le terrain du cinéma”.

Hervé LE FLOC’H “ on aura des points de rendez-vous sur le chantier. C’est le projet Petites Villes de Demain qui nous a obligés à regarder les projets à 360°, il fallait attendre leurs maturités pour finaliser et notamment avoir l’avis de la communauté de communes pour la plaine de loisirs. Faute de budget pour Roi Morvan Communauté, le projet initial d’y intégrer la Maison Des Jeunes a été abandonné. Maintenant qu’on a arbitré, on est assez rapide avec un rétroplanning de 6 mois pour faire en sorte que les joueurs puissent jouer la saison prochaine. Ce terrain sera praticable en tout temps”.

Styren PICARDA “ Petites Villes de Demain nous a bridé pour l’avancée des projets en fait”.

Hervé LE FLOC’H “ oui, on aurait pu commencer avant mais on n’aurait pas été certains d’avoir les réponses à toutes les questions et d’avoir pris en considération tous les sujets”.



## Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**APPROUVE** le projet de création d'un terrain de football synthétique,

**VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** la sollicitation de tout autre organisme public ou privé pour obtenir des aides et des subventions complémentaires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **3- ETUDE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU RUISSEAU MOULIN MADAME ET POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE DE PONT AR LENN – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet concernant l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique du ruisseau Moulin Madame et pour l'aménagement paysager du site de Pont Ar Lenn.

#### Contexte :

Le site de Pont ar Lenn s'étend sur 6 hectares. Situé au Sud Est du bourg de Gourin, il est propriété de la commune. Il est constitué d'un étang et d'un espace paysager accueillant cheminement piéton, jeux pour enfants et installations pour les pêcheurs. L'emprise de l'étang est d'environ 3.2 hectares et a été construit en 1975-1976 sur le cours du ruisseau du Moulin Madame.

A ce jour, le bassin de décantation situé en amont de l'étang est colmaté. Cela pose des problèmes de sécurité mais également impose l'obligation de trouver des solutions durables pour la gestion du site et plus particulièrement de l'étang qui s'enserasa à son tour de plus en plus alors qu'il est, par ailleurs, envahi par le myriophylle du Brésil.

Les phénomènes d'envasement sont normaux et récurrents : l'étang a déjà été vidangé et curé en l'an 2000. Depuis cette dernière vidange, la législation a changé : les opérations de dévasement sont désormais lourdement encadrées et soumises à autorisation. Désormais, dans un objectif général de ralentissement des changements climatiques, les politiques nationales encouragent la restauration des continuités écologiques. L'objectif de ces politiques est de rétablir une circulation naturelle de l'eau et d'encourager le rétablissement de la faune et de la flore spontanément présentes en milieu humide telles qu'elles existaient avant la construction des ouvrages bloquant l'eau et la libre circulation des espèces.

#### Etudes et démarches réalisées pour le site de Pont ar Lenn en 2024 :

- Etude Hydratec : réalisée dans le cadre des 50 jours d'études « Petites Villes de Demain » offerts par la Banque des territoires, elle a permis de définir les enjeux et d'établir une feuille de route,
- Installation d'un groupe de travail avec les interlocuteurs clés : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental 56, Office Français de la Biodiversité, Syndicat Mixte Blavet Scorff



## Département du MORBIHAN

Laïta, DDTM 56, Région Bretagne, Roi Morvan Communauté, Fédération de pêche, AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de Gourin,

- Visites des sites du Valvert et du site de Locminé avec les élus de Gourin,
- Relevé faune-flore en cours.

Une consultation en cours pour étudier les possibles du devenir du site :

Des bureaux d'études de conception ont répondu à la consultation « *Etude pour le rétablissement de la continuité écologique du Ruisseau Moulin Madame et pour l'aménagement paysager du site de Pont Ar Lenn* ». Sept candidats ont répondu. Le candidat Biosférenn a proposé l'offre qui donne la plus grande satisfaction. Le montant s'élève à 82 830 € TTC. Le marché ne pourra être notifié qu'une fois les demandes de subventions déposées.

Cette étude a pour objectif d'étudier de manière approfondie les différentes possibilités d'évolution du site sur les aspects suivants :

- Gestion des aménagements hydraulique et paysager,
- Interaction de l'homme, de l'eau, de la faune et de la flore spontanée et des paysages façonnés,
- Accueil des habitants sur le site et co-construction du projet, si projet il y a, avec eux.

L'étude comporte 4 phases. A la fin de chaque phase, le conseil municipal décidera de poursuivre ou d'arrêter l'étude.

Phase 1- Etudes préliminaires- diagnostic- scénarios	Tranche ferme
Phase 2- Etude d'avant-projet	Tranche conditionnelle
Phase 3- Etude de projet	Tranche conditionnelle
Phase 4- Préparation et dépôt des dossiers règlementaires	Tranche conditionnelle

La première phase a pour objectif l'établissement de 4 scénarios différenciés :

- Une restauration totale du site avec la suppression de tous les barrages à l'écoulement naturel de l'eau (digue, moine hydraulique, passe à poisson...) et la reconstitution du lit d'origine du ruisseau,
- La non-transformation du site sera étudiée selon deux variantes :
  - Entretien des ouvrages et du site de manière à conserver l'étang et les ouvrages en bon état (vidange, entretien des seuils),
  - Aucun entretien : pas de vidanges, pas d'entretien...
- Les deux autres scénarios proposent des solutions intermédiaires. L'un de ces deux scénarios prévoira le nivellement des berges de l'actuel étang pour en faire des pentes douces.

Chacun des 4 scénarios sera étudié sous les angles de l'impact écologique, de la faisabilité technique et de la faisabilité financière.

A l'issue de cette première phase, si le conseil municipal fait le choix d'une restauration partielle ou totale du site, les études d'avant-projet seront engagées. Les études de projets suivront, sur accord explicite du conseil municipal. Enfin, une fois que le conseil municipal aura choisi de finaliser le projet, les dossiers règlementaires seront préparés et déposés.



## Département du MORBIHAN

L'étude sera ponctuée de sessions d'informations et de co-construction du projet avec les habitants.

Plan de financement de l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique du Ruisseau Moulin Madame et pour l'aménagement paysager du site de Pont Ar Lenn :

Dépenses	TTC	Recettes	TTC	%
Tranche ferme	82 830 €	Agence de l'eau 12ème programme	41 415 €	50%
Tranches conditionnelles		Département	16 566 €	20%
Options		Région	8 283 €	10%
		Autofinancement	16 566 €	20%
<b>Total</b>	<b>82 830 €</b>	<b>Total</b>	<b>82 830 €</b>	<b>100%</b>

Anne TROALEN " *Question de compréhension car le bordereau est intitulé "continuité écologique" et je me suis perdue. L'établissement de la continuité écologique est acté ? L'étude semble être orientée vers ce rétablissement*".

Hervé LE FLOC'H " *Les études incitent à la renaturation. Mais rien n'est définitif, on pourra toujours opter pour le scénario de ne rien faire. L'étude se fera sur une année et comprendra des sessions d'informations et de co-construction du projet avec les habitants et les utilisateurs du site. Le conseil municipal devra décider entre 4 scénarios*".

Anne TROALEN " *C'est pour ça que je ne comprenais pas l'intitulé du scénario. Lors de la réunion Petites Villes de Demain, les gens ont dit qu'ils étaient attachés à ce lieu et sont inquiets car ils ont l'impression que c'est acté. Il faut de la communication sur ce projet. Il faut un projet avec les habitants qui peuvent se projeter sur ce lieu-là*".

Hervé LE FLOC'H " *il y a 4 scénarios et il y aura l'attache des habitants et ceux qui utilisent cet étang. C'est prévu dans l'étude. A ce jour, le bassin de décantation situé en amont de l'étang est colmaté. Cela pose des problèmes de sécurité mais impose aussi l'obligation de trouver des solutions durables pour la gestion du site et plus particulièrement de l'étang qui s'enserasa à son tour de plus en plus. Le site est envahi par la myriophylle du Brésil. La dernière fois que le plan d'eau a été vidangé et curé, c'était en l'an 2000*".

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**APPROUVE** l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique du Ruisseau Moulin Madame et l'aménagement paysager du site de Pont Ar Lenn,

**VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** la sollicitation de tout autre organisme public ou privé pour obtenir des aides et des subventions complémentaires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision pour le bon déroulement de l'étude.



Département du MORBIHAN

#### 4- SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe, d'une ampleur exceptionnelle, engendre, la commune de Gourin tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, monsieur le Maire propose au conseil municipal de Gourin de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en versant un don d'un montant de 1 000 € à La Croix rouge – Don des Entreprises – 98, rue Didot 75694 PARIS CEDEX

*Anne TROALEN "je trouve qu'il y a une indélicatesse dans le bordereau. Il est noté que la collectivité interviendrait "dans la mesure de ses capacités" alors que des gens ont tout perdu".*

*Sylvie BESNIER " c'est un bordereau rédigé par l'Association des Maires de France et adressé à toutes les collectivités".*

*Hervé le FLOC'H " il faut comprendre que la participation de la commune, c'est en fonction de sa taille et de ses capacités financières. On le dira à David LISNARD, Président de l'AMF".*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**APPROUVE** ce soutien à la population de Mayotte,

**HABILITE** Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### 5- DÉCISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal se prononce sur la proposition relative à la décision modificative n°5 concernant le budget principal de la commune :

**Département du MORBIHAN**

**SECTION INVESTISSEMENT**

CHAP  
ART-OPE-FONCTION

**LIBELLES**

**MONTANTS**

**DEPENSES**

<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>13 439,68 €</b>
2315-OPFI-01	Avance aménagement Rue de la Libération secteur Landévec	13 439,68 €
		<b>13 439,68 €</b>

**RECETTES**

<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>13 439,68 €</b>
238-OPFI-01	Avance aménagement Rue de la Libération secteur Landévec	13 439,68 €
		<b>13 439,68 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 20 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »,

**ADOpte** la décision modificative N°5 portant sur le budget principal.

**SENS DU VOTE**

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE GOFF	Dominique	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
COUGARD	Christelle	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		

BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne		X	
BOUËDEC	Jean-Michel		X	
ULLIAC	Morgane		X	
PERON	Matthieu		X	
PICARDA	Styren		X	
PHILIPPE	Jean-Luc		X	

A Gourin, le 14 janvier 2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.